

**DISCOURS DE MONSIEUR LE MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE L'HABITAT ET DE
L'URBANISME**

A

**L'ATELIER D'INFORMATION ET DE
SENSIBILISATION DES PARLEMENTAIRES SUR LE
PROTOCOLE DE NAGOYA SUR L'ACCES ET LE
PARTAGE DES AVANTAGES ISSUS DE
L'EXPLOITATION DES RESSOURCES GENETIQUES
(APA)**

Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale ;

Madame le Représentant du Directeur de l'Initiative de Renforcement des Capacités pour l'APA en Afrique ;

Monsieur le Chargé du Programme Accès et Partage des Avantages au Secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique,

Honorables Députés les Parlements des Pays Francophones de l'Afrique de l'Ouest,

Honorables Députés à l'Assemblée Nationale du Bénin

Mesdames et Messieurs,

Honorables Invités ;

C'est pour moi un agréable plaisir de prendre la parole devant les Honorables Députés non seulement du Bénin mais également de la sous région à l'occasion de l'atelier d'information et de sensibilisation sur le

protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages issus de l'exploitation des ressources génétiques (APA). Je voudrais avant tout, souhaiter, au nom du gouvernement du Dr Boni YAYI la bienvenue et un agréable séjour à Cotonou à tous les participants notamment ceux venus de l'extérieur du Bénin.

Mesdames et Messieurs,

Honorables invités

Le thème qui nous réunit ici à savoir l'Accès aux ressources génétiques et le Partage des Avantages (APA) est une question qui a fait son apparition à la table des négociations à l'occasion du Sommet de la Terre de Rio, en 1992, Sommet au cours duquel la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) a été ouverte à signatures.

Les trois objectifs que poursuit ladite Convention sont :

1. la conservation de la diversité biologique,
2. l'utilisation durable de ses éléments et
3. le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques (APA).

Il est important de souligner que ce dernier aspect a été ajouté à la demande des pays en développement qui

concentrent sur leurs territoires environ 80 % des ressources génétiques mondiales. Le but visé est de leur donner le moyen de commercialiser de façon profitable "leurs" ressources génétiques afin de contribuer à la réduction de la pauvreté, de créer une incitation économique pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité.

Aujourd'hui, il est bien connu, à travers quelques inventaires faits dans le domaine et qui ne sont d'ailleurs pas exhaustifs, que l'Afrique de l'Ouest en général et mon pays le Bénin en particulier sont riches en diversité biologique à savoir la diversité des écosystèmes, la diversité des espèces et celle des gènes. Ces richesses fournissent de manière insoupçonnée des options importantes susceptibles de soutenir les efforts de nos pays et de nos communautés pour réduire la pauvreté et s'adapter aux changements climatiques. Déjà, elles jouent un rôle important pour le développement. En effet, elles sont source de revenus, de médicaments, d'aliments et d'abri, etc..

Mais elles peuvent faire mieux si nous arrivons à relever un défi supplémentaire. Celui de veiller à ce que les bénéfices découlant de l'utilisation mondiale de nos ressources génétiques soient partagés de manière juste et équitable avec les pays et les communautés d'origine.

Mesdames et Messieurs,

Honorables Invités,

L'utilisation des ressources génétiques génère d'importants avantages financiers. Les plantes médicinales par exemple sont à la base d'un marché mondial de 30 milliards d'euros. D'autres utilisations des ressources génétiques s'observent dans le domaine de la cosmétique et de l'alimentation.

Le transfert au niveau mondial des ressources naturelles est à la base du développement humain. Pendant des siècles, les sociétés ont transmis et échangé les ressources biologiques et génétiques. Ce faisant, elles ont puisé dans les connaissances autochtones liées à l'utilisation de ces ressources. Le café, les pommes de terre ou les céréales qui étaient à l'origine des plantes dites « sauvages » et qui sont aujourd'hui domestiqués constituent quelques exemples historiques de l'utilisation des connaissances autochtones.

Aujourd'hui encore, nombreuses sont les industries qui continuent de rechercher, de par le monde, des ressources génétiques afin de développer ou d'améliorer leurs produits.

Toutefois, les avantages et bénéfices découlant de ces transferts ne sont que rarement partagés avec les

communautés d'origine. Pire, les propriétaires du savoir traditionnel lié à ces ressources ne sont même pas reconnus.

Il s'agit là de la «biopiraterie» c'est-à-dire l'accès aux ressources sans l'accord du pays d'origine et l'absence de partage des avantages.

Le danger de cette biopiraterie est que, alors que l'utilisation commerciale de nos ressources contribue à la croissance économique des pays utilisateurs et au bien être de leurs populations, chez nous, elles risquent de disparaître sans améliorer les conditions sociales locales, ce qui compromet, à plus ou moins brève échéance, les possibilités pour nos pays d'utiliser nos ressources renouvelables pour enclencher la croissance économique et le développement.

Mesdames et Messieurs,

Pour illustrer mes propos, je voudrais vous citer un exemple de biopiraterie : la Thaumatine. La Thaumatine est un édulcorant naturel extrait des fruits de *Thaumatococcus danielli* qui pousse dans les forêts d'Afrique de l'Ouest. *Les parlementaires le connaissent bien. On l'appelle en fon «assistrè»*. Il affiche un pouvoir sucrant environ 3000 fois supérieur au sucre et est très

pauvre en calories. Ses caractéristiques particulières expliquent qu'il ait suscité un grand intérêt commercial dans les secteurs de l'alimentation et de la confiserie, qui y font largement appel. Aux Etats-Unis d'Amérique, le marché de la Thaumatine est estimé à 900 millions de dollars. Pour l'instant, aucun accord de partage des avantages n'a été conclu pour cette ressource, même si des tentatives sont en cours.

Excellence Monsieur le Président,

Honorables Députés ;

Mesdames Messieurs ;

La Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique (CDB) nous donne l'opportunité de relever ce défi à travers son troisième objectif évoqué ci-dessus à savoir le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation commerciale et autres, des ressources génétiques.

Pour concrétiser cet objectif, la communauté internationale a adopté le 29 octobre 2010 à sa dixième Conférence des Parties à la CDB tenue à Nagoya au Japon, un Régime international sur l'Accès et le Partage

des Avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques (Protocole APA).

Les principaux éléments en discussion sont : le Partage des avantages, l'Accès aux ressources génétiques, les mesures de Conformité, les Connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques, le développement des Capacités etc.

Le régime international suppose la mise en place d'un cadre général de réglementation.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

A travers ce qui précède, vous voyez donc pourquoi l'intégration des préoccupations de l'APA dans la législation nationale est urgente et essentielle à la réalisation des objectifs de la Convention sur la diversité biologique.

Le Bénin a signé le Protocole le 28 octobre 2011 et le Gouvernement le transmettra sous peu à l'Assemblée nationale pour autorisation de ratification.

Il nous paraît donc important de mettre à votre disposition quelques informations sur ledit Protocole. C'est ce qui justifie toute l'importance du présent atelier car, le défi global est d'accroître la visibilité sur l'APA et

de renforcer les capacités des décideurs politiques sur le Protocole.

Par cette ratification, nous traduirons en actions concrètes aux niveaux national et local le consensus qui s'est dégagé au niveau international sur la Convention sur la diversité biologique et cela pour le bien de nos communautés.

Je ne saurai terminer mes propos sans adresser mes remerciements à tous ceux dont les engagements ont rendu possible la tenue de cet atelier. Je voudrais citer en particulier la coopération allemande, le Secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique et l'ONG CeSaReN.

Pleins succès à vos travaux.

Je vous remercie pour votre attention.